

STRATÉGIE FISCALE DE MANUVIE

La Société Financière Manuvie (« SFM ») et ses filiales sont collectivement désignées aux présentes par les termes « la Société », « Manuvie », « nous », « notre » et « nos ».

Manuvie est un important fournisseur de services financiers internationaux dont le siège social est situé à Toronto, au Canada. Nous fournissons des services financiers, y compris des services de gestion d'actifs et d'assurance, à nos clients. Manuvie exerce ses activités dans de nombreux pays, chacun étant assujéti à son propre régime fiscal et à ses propres taux d'imposition. Bon nombre de ces pays, comme les États-Unis, ont des taux d'imposition inférieurs à ceux du Canada. Par conséquent, le taux d'imposition effectif de la Société est habituellement inférieur au taux d'imposition canadien prévu par la loi, et il varie d'une année à l'autre selon notre niveau de rentabilité dans chaque pays.

Manuvie s'est engagée à être un citoyen fiscal mondial responsable et à respecter ses obligations fiscales dans les territoires de compétence où elle exerce ses activités. Les taxes que nous payons partout dans le monde sont publiées chaque année dans notre document *Rapport sur le développement durable et Déclaration de contribution à la collectivité*, à l'adresse <https://www.manulife.com/fr/about/sustainability.html>.

Notre stratégie fiscale s'applique à toutes les sociétés du groupe Manuvie et fait l'objet d'un examen annuel par le service Fiscalité, Monde de Manuvie ainsi que par notre équipe de la haute direction. Certaines filiales publient également leur propre stratégie fiscale, comme l'exige la législation du Royaume-Uni (p. ex., <https://www.manulife.com/content/dam/corporate/global/en/documents/legal/Manulife-UK-Tax-2023.pdf>).

Notre stratégie fiscale reflète une approche mondiale de la gestion des affaires fiscales de Manuvie afin de faire en sorte que nous respections toujours la lettre et l'esprit des lois fiscales applicables.

La stratégie fiscale de Manuvie repose sur les principes suivants :

- Honnêteté et intégrité totales
- Conformité à l'ensemble des lois et règlements applicables, y compris les lignes directrices relatives à l'établissement des prix de cession
- Contribution à la valeur pour les actionnaires
- Service à la clientèle axé sur le client
- Protection de la marque et de la réputation de la Société
- Efficience et efficacité opérationnelles
- Ouverture et coopération avec les autorités fiscales

Approche de Manuvie en matière de gestion des risques fiscaux et de gouvernance fiscale efficaces

Les questions fiscales relèvent du chef des finances. La responsabilité ultime revient à notre équipe de la haute direction et au conseil d'administration de Manuvie. La responsabilité opérationnelle de la stratégie fiscale et de la gestion des risques fiscaux est dévolue au service Fiscalité, Monde de Manuvie. Les politiques, les procédures et les contrôles internes utilisés pour la fiscalité dans ce cadre sont conformes au cadre de gestion des risques de la Société.

Manuvie a mis sur pied des comités officiels pour examiner et approuver les transactions et les structures importantes. Ces comités relèvent de l'équipe de la haute direction ou du conseil d'administration de Manuvie, selon ce qui est jugé approprié. L'équipe Fiscalité, Monde de Manuvie participe à ces comités, et son approbation est requise pour les transactions et les structures ayant des incidences fiscales importantes.

Appétit de Manuvie pour les risques fiscaux

Notre appétit pour les risques fiscaux dépend en partie de la nature du risque particulier :

- Manuvie gère et planifie ses affaires de façon responsable et légale, et cherche à obtenir, dans la mesure du possible, une certitude quant aux conséquences fiscales des opérations et des positions. En l'absence de certitude, Manuvie adopte des positions qu'elle s'attend à maintenir. Cependant, nous pouvons décider de renoncer à une opération ou à une occasion de planification, sans égard à la certitude, lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à la marque ou à la réputation de la Société.
- Manuvie mène ses activités de manière à réduire au minimum les risques liés aux opérations, à la conformité, et aux autres risques fiscaux d'exploitation au moyen d'une gestion rentable des risques opérationnels et d'un engagement à se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

Approche de Manuvie en matière de planification fiscale

Manuvie n'effectue des opérations et n'établit des structures que lorsqu'il y a un objectif d'affaires sous-jacent ayant une substance commerciale et économique conforme à la stratégie d'affaires de Manuvie. On évaluera les occasions de planification fiscale selon des paramètres de risque clairs en faisant preuve de diligence et de jugement professionnels. Elles ne seront entreprises que si la stratégie fiscale s'harmonise avec la stratégie d'affaires de Manuvie.

Les occasions de planification fiscale ne seront exploitées que si elles sont raisonnablement étayées par des données économiques, si elles sont conformes à la lettre et à l'esprit des lois fiscales pertinentes, si elles sont bien documentées et si elles sont approuvées par le niveau de direction approprié ainsi que par l'équipe Fiscalité, Monde. Pour évaluer les occasions de planification fiscale, Manuvie peut consulter des parties externes, comme des cabinets d'avocats et de comptables, afin d'obtenir des conseils.

Approche de Manuvie à l'égard des relations avec les autorités fiscales

Manuvie cherche à se conformer à toutes ses obligations en matière de production de déclarations fiscales et de paiements fiscaux, ainsi qu'à maintenir des relations ouvertes et transparentes avec les autorités fiscales des territoires de compétence où elle exerce ses activités. De temps à autre, il peut arriver que les opinions de Manuvie sur le traitement fiscal approprié d'une question diffèrent de celles des autorités fiscales. Dans de telles circonstances, Manuvie collaborera de manière constructive et proactive avec les autorités fiscales concernées en vue de trouver rapidement une solution.

Approche de Manuvie en matière de prix de transfert

Manuvie et ses sociétés affiliées effectuent régulièrement des opérations interentreprises transfrontalières. Notre stratégie fiscale exige que les prix demandés entre les sociétés affiliées reflètent

la réalité économique et commerciale. Pour gérer les risques fiscaux liés à ces opérations, Manuvie se conforme à la législation et aux lignes directrices relatives à l'établissement des prix de cession dans les pays où elle exerce ses activités, ainsi qu'aux lignes directrices de l'OCDE en matière de prix de transfert, afin de s'assurer que le principe de « pleine concurrence » est respecté pour la tarification des opérations transfrontalières entre les entités de Manuvie. De plus, conformément à l'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) visant à améliorer la transparence fiscale, Manuvie produit des rapports sur ses activités mondiales dans chaque pays afin de faciliter le travail d'audit des autorités fiscales partout dans le monde.

Il existe des processus formels de documentation et d'examen visant à veiller à ce que les exigences en matière de prix de transfert des territoires de compétence soient respectées dans tous les pays où Manuvie exerce ses activités.